

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Mardi 11 avril 2013, à 19 h 00**

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 04/04/2013

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**du 11 avril 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Séance B**

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. de ZANET), DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, M. MARSAN, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

**Etaient excusés :** MM. de ZANET (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LASSUS, MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire ouvre la séance, il est 19 h 00, et fait procéder à la désignation de la secrétaire de séance. Un scrutin a eu lieu, Carine POLÈSE, conseillère municipale, a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire indique que Xavier de ZANET adjoint au maire lui a donné procuration, tandis Patrice LASSUS s'est excusé, étant souffrant.

M. le Maire aborde ensuite les questions à l'ordre du jour :

**Délibération n° 1 :** CCPT – Convention de mise à disposition des personnels des services techniques de la CCPT auprès de la commune pour 2013

**Délibération n° 2 :** CCPT - Modification des statuts : compétence relative aux « Temps d'Activités Périscolaires »

**Délibération n° 3 :** CCPT - Composition du Conseil Communautaire - Détermination de la composition de l'organe délibérant de l'EPCI à compter de mars 2014

**Délibération n° 4 :** Cimetière de TARTAS – règlement du Cimetière

**Délibération n° 5 :** Tarifs du Cimetière de TARTAS

**Délibération n° 6 :** Vote du budget primitif du Budget principal de la commune pour 2013

**Délibération n° 7 :** Vote des taux de fiscalité pour 2013

**Délibération n° 8 :** Vote du budget primitif Budget annexe « Lotissement de la Piscine » pour 2013

**Délibération n° 9 :** Vote du budget primitif Budget annexe « Régie fêtes et Animations » pour 2013

**Délibération n° 10 :** Indemnité de gestion à la comptable du Collège Jean Rostand – Restauration année 2012/2013

**Délibération n° 11 :** Création de deux postes d'Emplois d'Avenir à compter de 2013

**Délibération n° 12 :** Emplois saisonniers – budget principal de la commune

**Délibération n° 13 :** Marché des Producteurs du 6 août 2013

**Délibération n° 14 :** Vote des subventions pour l'année 2013

**Délibération n° 15 :** Subvention participations aux classes de découverte pour 2013

**Délibération n° 16 :** Acquisition de parcelles dans le cadre de l'aménagement de la Plaine des Sports

**Délibération n° 17 :** Projet d'aménagement de la Plaine des Sports

.../...

**Délibération n° 18** : Travaux et mise en sécurité de la Rue des Charpentiers

**Délibération n°19** : Travaux sur la commune

**Délibération n°20** : Commission suivi de site – désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

**INFORMATION/COMMUNICATION** : décisions municipales (articles L 2122-22 et 2122-23 CGCT)

**Projet de délibération n°1 : CCPT – Convention de mise à disposition des personnels des services techniques de la CCPT auprès de la commune pour 2013**

M. le Maire expose que la Communauté de Communes a récemment délibéré sur le principe d'une mise à disposition, auprès des communes membres qui en exprimeront la volonté, des services techniques et du matériel de la CCPT (point à temps automatique) afin d'intervenir sur la voirie communale. Comme en 2012, la commune signera une convention de mise à disposition, étant précisé que les tarifs ont été fixés (2 100 € pour une journée de point à temps, à 3 € le m<sup>2</sup> de bi-couche et 4 € le m<sup>2</sup> de tri-couche).

Le bureau des adjoints du 20 mars a donné un avis favorable.

Il est donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**Projet de délibération n°2 : CCPT - Modification des statuts - compétence relative aux « Temps d'Activités Périscolaires »**

M. le Maire indique qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes concernant la compétence relative aux « Temps d'Activités Périscolaires ». Il est proposé à chaque commune de délibérer pour approuver la décision du Conseil Communautaire en date du 7 mars dernier.

En effet, dans le cadre des rythmes scolaires, après avoir souligné les objectifs de cette réforme, M. le Maire précise qu'une discussion et des réunions se sont tenues au sein du bureau des maires de la Communauté de Communes, mais aussi avec les différents acteurs sur le Pays TARUSATE, afin de trouver les meilleures solutions pour les 1 500 enfants concernés. Cela va s'inscrire dans une mutualisation de moyens, avec un panel plus large d'activités pour apporter un bien-être aux enfants et améliorer les conditions de leur scolarisation.

La Communauté de Communes a pris contact avec les différents élus communaux en charge des questions d'éducation, une chargée de mission travaille sur ce dossier. Un crédit de 300 000 € vient d'être inscrit au budget Communautaire, permettant ainsi de répondre aux modalités de mise en œuvre de la réforme et ce dès la rentrée de septembre 2013. Le fonds d'amorçage va être sollicité auprès de l'Etat

Sur TARTAS notamment, le temps d'activités serait ciblé sur la pause méridienne, les conseils d'école du groupe scolaire s'étant prononcé favorablement sur cette mise en œuvre. M. le Maire rend alors hommage à l'implication et au travail des équipes pédagogiques du groupe scolaire Jules Ferry.

Après des demandes de précisions de Stéphane BRUEY, Yvette LEFORT et Jérôme CABANNES, M. le Maire après avoir répondu à Alain DEHEZ sur les termes « la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir », ou de Jean MARSAN en matière de marché public, indique qu'il faudra réfléchir et travailler sur le temps de restauration du mercredi et les conséquences en matière de transport.

Au terme de ces échanges, il est procédé à un vote à l'unanimité des membres présents.

**Projet de délibération n° 3 : CCPT - Composition du Conseil Communautaire - Détermination de la composition de l'organe délibérant de l'EPCI à compter de mars 2014**

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, et notamment du mode d'élection pour les prochaines élections municipales, M. le Maire expose ce qui est amené à changer concernant le nombre de délégués communautaires.

.../...

« La loi RCT a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste. Dès lors, cette loi instaure, par voie de conséquence, de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

Les règles concernant la composition et la répartition de l'assemblée délibérante de la communauté de communes, qui s'appliqueront au moment des élections en 2014, doivent être déterminées **avant le 31 août 2013**.

La loi prévoit deux hypothèses :

1. **A défaut d'accord entre les communes membres d'une communauté de communes, le nouvel article L. 5211-6- 1 du CGCT fixe un nombre de sièges**, fonction de la population municipale de la communauté, à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Pour les Communautés telles que le **Pays Tarusate**, dont la population municipale est comprise **entre 10 et 19 999 habitants**, la loi prévoit une **assemblée de 26 sièges. En appliquant cette règle, huit communes seraient alors sans représentant. Elles se voient donc attribuer un siège « de droit », portant ainsi le nombre de sièges de 26 à 34 pour le cas du Pays Tarusate.**

Enfin, étant donné que plus de 30% du nombre de sièges prévus par le tableau sont des sièges de droit, un volant supplémentaire de 10% du nombre total de sièges du tableau et des sièges de droit sera réparti entre les communes à la proportionnelle, à la plus forte moyenne. Ainsi, **en Pays Tarusate, 3 sièges supplémentaires seront répartis**. En application de l'article L 5211-6-1 du CGCT, le nombre total de représentants au conseil communautaire est donc de **37**.

2. En cas d'accord à la majorité qualifiée c'est-à-dire, par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci (pour le Pays Tarusate, 12 communes représentant au moins 8 083 h) ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale (pour le Pays Tarusate, 9 communes représentant au moins 10 777 h), **un accord local respectant les quatre règles suivantes pourra être trouvé :**

Chaque commune devra disposer à minima d'un siège

- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- le nombre total de sièges ne peut excéder le total suivant : sièges du tableau + sièges de droit, le tout majoré de 25%. En ce qui concerne la CCPT : **42 sièges maximum** ».

Ce qui implique pour la commune de SOUPROSSE (dont la population retenue est passée sous la barre des 1000 habitants), le passage de 3 à 2 délégués dans le prochain conseil communautaire.

Au terme de cette présentation, et après des remarques ou questions de Dominique BATS et d'Alain DEHEZ, sur proposition et avis favorable du bureau des adjoints du 20 mars dernier, il est donné un avis favorable à l'unanimité, au projet présenté par le bureau des Maires de la CCPT tendant à un accord local pour 42 sièges.

Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

#### **Projet de délibération n° 4 : Cimetière de TARTAS – règlement du cimetière**

A la demande de M. le Maire, Caroline DAVERAT, conseillère municipale, présente alors les modifications apportées au règlement du Cimetière de TARTAS du 30 juillet 2012.

Il s'agit essentiellement d'actualiser la gestion des trois cimetières, d'insérer la notion de police municipale, de modifier la durée des concessions et de créer un caveau communal de 4 places.

M. le Maire reprend alors la parole, remercie le groupe de travail constitué autour et sous la coordination de Xavier de ZANET adjoint au maire, et informe l'assemblée du lancement de la procédure de reprises de concessions sur les prochains mois.

Puis il est procédé à un vote à l'unanimité, après qu'Alain DEHEZ ait demandé d'actualiser la numérotation des pages du document de travail.

### **Projet de délibération n° 5 : Tarifs des concessions du Cimetière de TARTAS**

Caroline DAVERAT, conseillère municipale, donne alors lecture des propositions de nouveaux tarifs pour le cimetière de TARTAS, à savoir :

- concession trentenaire à 50 € le m<sup>2</sup>, renouvelable avec un forfait de 50 €
- case columbarium sur 10 ans, 320 €
- case columbarium sur 15 ans, 550 €

et précise que le tarif pour le caveau communal ne sera délibéré qu'après construction.

A l'unanimité des membres présents, ces tarifs sont adoptés.

### **Projet de délibération n°6 : Vote du budget primitif du Budget principal de la commune pour 2013**

M. le Maire demande à Dominique BATS, adjoint au maire en charge des finances, de présenter le projet de budget de la Commune pour 2013.

Dominique BATS prend la parole, et débute la présentation par les grandes masses du budget, qui s'élèvent respectivement en fonctionnement à 4 069 494,64 € et en investissement à 3 203 385,14 €, en ce compris les restes à réaliser de 2012, soit un budget global de 7 272 879,78 €. Le budget sera proposé au vote par chapitre.

Ensuite, Dominique BATS donne lecture dans le détail des montants, chapitre par chapitre, article par article des dépenses de fonctionnement.

Il souligne notamment que les « dépenses à caractère général » qui sont dans le droit fil de 2012, prennent en compte les dépenses nouvelles liées au fonctionnement en année pleine du Centre de loisirs.

Les « charges de personnel » tiennent compte des crédits nécessaires pour la création de deux postes d'emplois d'avenir (objet de la délibération n°11).

Le chapitre « autres charges de gestion courante » voit la dépense au SDIS en légère diminution, le crédit des subventions aux associations maintenu, et l'inscription de 18 000 € pour le CCAS tandis que le budget Régie des fêtes et animations est doté de 83 000 €, comprenant la location des arènes. Les « charges financières » correspondent aux intérêts de la dette selon l'état annexe au budget.

Enfin le virement à l'investissement 760 394,64 € ajouté aux 52 000 € du chapitre 042 porte le montant des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement pour l'investissement à un total de 812 394,64 €.

Pour les recettes de fonctionnement, Dominique BATS après avoir listé les principaux articles, indiqué le montant des produits de l'activité centre de loisirs, s'attarde sur la fiscalité où l'on trouve une ligne de 1 296 912 € concernant le produit revenant à la commune en 2013, tout en insistant bien sur la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux.

La section de fonctionnement s'élevant donc à 4 069 494,64 €, Dominique BATS présente ensuite les différents éléments de la section d'investissement pour 3 203 385,14 €, dont les restes à réaliser de 2012.

Après avoir indiqué le montant des dépenses financières, des dépenses d'équipement, et des travaux en régie, Dominique BATS donne lecture des principales recettes (fonds de compensation de la TVA, recette correspondant aux dépenses de n-2, et autres dotations ou subventions, dont l'emprunt nouveau pour 618 000 €).

M. le Maire reprend alors la parole et demande à Eric LAMOTHE, adjoint en charge des travaux, de présenter le programme des investissements pour 2013.

Tout d'abord, Eric LAMOTHE donne rappel de l'important programme travaux faits en 2012.

- En effet, un peu plus de 2 300 000 € ont été réalisés comprenant la construction du centre de loisirs, l'aménagement de l'avenue de la Chalosse, l'aménagement des locaux de la mairie, et diverses mises aux normes sur les quartiers de la commune.

Dans le même temps, les équipes municipales mettent en place un entretien quotidien de la commune, circuits fauchage, balayeuse, et maintenance des installations.

- Ensuite, le premier semestre 2013 voit différents programmes se continuer ou débiter, comme :
- l'achèvement des aménagements et plantations du quartier de la Piscine,

.../...

- la réalisation d'un programme voirie pour différentes rues (HIBE, CHEVREUILS, Impasse HARLAN, Chemin MARTIAC, Chemin HALAGE, Rue ORGAS, Chemin CALIFORNIE, Chemin PINTON, busage au niveau de l'avenue Léon BLUM, et implantation de ralentisseurs en ville et sur les quartiers. A noter, que différents petits travaux seront réalisés sur la signalétique horizontale (mise aux normes de panneaux), et marquage au sol (traçage des passages-piétons, bandes stop, places de stationnement, zone bleue, places « PMR » ou arrêts minute).

- la continuité des travaux aux abords de l'Eglise, suite à la réalisation de l'espace vert, implantation de places de parking et d'une rampe « PMR », avant mise en lumière de l'édifice.

- les travaux d'extension du Gymnase, l'achèvement des travaux du Centre de loisirs dont l'acoustique, ainsi que des acquisitions foncières.

- Ensuite, Eric LAMOTHE, après avoir rappelé le travail des services, indique que la commission des travaux s'est réunie pour travailler sur le programme des travaux et besoins sur 2013, que le bureau des adjoints a validé lors de ses réunions des 20 mars et 3 avril dernier.

Ce programme de travaux comprendra 1 400 000 euros de travaux et achats, complété par des travaux en régie dans la continuité des années précédentes pour un montant estimé à 60 000 €. A partir d'un document de travail remis à chaque conseiller, Eric LAMOTHE détaille et commente opération par opération les différents projets pour 2013 :

**L'opération 9201, aménagements, bâtiments, matériels et acquisitions, (page 15 du document budgétaire) est estimée à 371 079 €** dont principalement :

- des travaux à l'école (73 637 €) : changement de bandeaux, étanchéité, changement de portes fenêtres, peinture, réfection de sols

- des travaux divers bâtiments (142 095 €) : accessibilité mairie, travaux ou acquisition pour local chasse, étanchéité au bâtiment administratif, économies d'énergie, réfection du mur de soutènement de la salle polyvalente, petits travaux tribune de football, système d'alarme du centre technique municipal, panneaux de basket proximité collège et diverses autres interventions sur installations.

- l'acquisition de la maison Jeanne d'Albret, à propos de laquelle en réponse à une interrogation de Viviane DEHEZ-BATISTA, M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait informé l'assemblée que Maître PEYREBLANQUES se tenait à disposition de la commune pour organiser une visite de ce bâtiment, à une date à convenir.

- l'acquisition de matériels pour les équipes municipales ou installations (22 747 €) et des engins, tracteur et épareuse (52 600 €).

**L'opération 9601, voirie et aménagements divers (page 19 du document budgétaire) est portée en inscription à 529 365 €.**

On trouvera essentiellement la continuité de la réhabilitation et mise en sécurité de la rue des charpentiers, des travaux rue des violettes carrefour des glycines, divers petits aménagements dont des travaux d'éclairage sur la Plaine des sports.

Un crédit sera aussi mis à disposition du Conseil Municipal d'enfants et de jeunes pour des projets en cours de réflexion et d'étude actuellement, par les différentes commissions de ces jeunes élus.

**Enfin, à ces opérations, il faut aussi ajouter :**

**- le crédit de 150 000 € pour la réhabilitation dupresbytère et la réalisation de logement d'urgence,**

**- le crédit de 350 000 € pour le projet de construction de tennis couvert, pour lequel le marché va être lancé rapidement, les terrains étant en cours d'acquisition.**

**- les travaux en régie à hauteur de 60 000 € tant sur les installations municipales ou espaces publics et terrains de sport**

.../...

Eric LAMOTHE termine sa présentation en précisant, outre le programme d'investissement, la commune va continuer à maintenir son effort pour l'entretien du patrimoine existant, assurer une campagne d'empierrement pour les chemins au printemps et à l'automne, (en incluant l'entretien des fossés) la poursuite du fauchage, et surtout la remise aux normes de la signalétique verticale avec le marquage au sol (en ce compris le quartier de la Balente), la pose de panneaux de signalisation, l'implantation de totems, et la réfection de la signalétique commerciale.

Eric LAMOTHE invite les conseillers à faire remonter aux services les besoins des particuliers sur l'entretien du patrimoine existant.

Au terme de cette présentation, Jean MARSAN s'interroge sur l'étude en cours pour les besoins associatifs et culturels, et souhaite une réflexion sur l'exonération du Foncier non bâti pour les terres agricoles qui se convertiraient au BIO.

Puis M. le Maire fait procéder au vote, le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de délibération n°7 – vote des taux de fiscalité pour 2013**

Pour l'année 2013 il est proposé de fixer les taux de fiscalité, pour la Ville de TARTAS comme suit :

- taxe d'habitation 12.89 %
- taxe foncière sur le bâti 21.14 %
- taxe foncière sur le non bâti 44.38 %

Ces éléments seront transmis aux services de la Préfecture sur l'état 1259.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de maintenir les taux.

M. le Maire revient alors sur la présentation du budget 2013 de la commune et remercie les différentes commissions municipales, et plus particulièrement Eric LAMOTHE sur la qualité des projets présentés.

« En effet, après une année 2012 qui a vu la réalisation du projet phare du mandat, le centre de loisirs, et des travaux intéressants comme l'avenue de la Chalosse et l'entretien au quotidien sur les quartiers ou les chemins communaux, le début d'année 2013 voit l'achèvement du lotissement de la piscine et les travaux aux abords de l'église.

Au terme du mandat, nous laisserons une commune moins endettée qu'en 2008. Mon engagement que je répète en réunions de quartier, tout comme celui de l'équipe municipale était de ne pas augmenter les impôts. Cet engagement est respecté, nous n'augmenterons pas les impôts en 2013, et la situation financière de la commune est bonne, « saine » pour reprendre les propos de Mme RAFIK trésorière municipale lors du conseil municipal du 5 février. Nous pouvons être satisfaits à la fois de la stabilité de nos taux, de notre endettement raisonné et en baisse, et surtout d'opérations d'investissements déjà réalisées ou à venir qui ne grèveront pas nos finances. On continue à entretenir la commune au quotidien, et à répondre aux besoins des habitants. Ce budget, de par son autofinancement, 760 000 €, conjugué à la maîtrise de nos dépenses, montre une gestion correcte et décente. J'ajoute une phrase que j'aime citer « Quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console », ainsi, TARTAS dispose pour l'avenir, de marges en plus, ou d'oxygène ».

### **Projet de délibération n°8 : Vote du budget primitif Budget annexe « Lotissement de la Piscine » pour 2013**

Après indication du programme 2013 du lotissement de la piscine, qui comprendra l'achèvement des aménagements, notamment trottoirs et espaces publics, M. le Maire indique que l'on devrait clôturer ce budget annexe.

A l'unanimité des membres présents, le budget est adopté.

### **Projet de délibération n°9 : Vote du budget primitif du Budget annexe « Régie fêtes et Animations » pour 2013**

A la demande de M. le Maire, Dominique DEGOS, adjointe au maire et Présidente de la régie des fêtes et animations, donne lecture des grandes masses du budget pour 2013, qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 93 914,41 €.

.../...

L'excédent de 2012 est repris, tandis que les dépenses de 2013 seront dans la continuité de 2012, tout en prenant en compte la location des arènes pour les fêtes locales (la course landaise du 8 mai se déroulant sur la commune de SOUPROSSE). Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue comme chaque année.

M. le Maire, reprend la parole et indique, à partir d'un document distribué à l'ensemble du conseil municipal, que les prestations en personnel seront suivies « en comptabilité analytique ». Ainsi, au terme d'une année de fonctionnement nous pourrions réellement mesurer l'implication du personnel municipal pour toutes les activités.

La présentation du budget n'appelant pas de remarques, il est procédé au vote à l'unanimité.

### **Projet de délibération n°10 : Indemnité de gestion à la comptable du Collège Jean Rostand – Restauration année 2012/2013**

Considérant l'arrêté du 4 décembre 1984, qui prévoit qu'une indemnité forfaitaire annuelle peut être versée aux personnels des services extérieurs de l'éducation nationale chargés de la gestion des cantines scolaires municipales,

Vu la délibération du 22 juin 2002, accordant à Mme la gestionnaire du Collège « Jean Rostand » l'indemnité forfaitaire annuelle dont le montant est fixé en fonction du nombre de rationnaires,

Vu que le nombre de rationnaires pour l'année 2012 / 2013 est compris entre 100 et 200 rationnaires par jour pour l'ensemble du groupe scolaire « Jules Ferry » de TARTAS,

Il est proposé une indemnité de 781,45 € (sous réserve de réévaluation réglementaire).

Il est procédé à un vote à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de délibération n° 11 : Création de deux postes d'Emplois d'Avenir à compter de 2013**

Au tableau des effectifs de la commune, M. le Maire propose à compter de 2013 de créer deux postes pour des « Emplois d'Avenir ». Il est précisé que les crédits sont prévus au budget, chapitre 012 aux articles correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

A Philippe DUPOUY, il est répondu que ce sont des emplois appelés à être pérennisés, qu'un tuteur est prévu aux côtés de ces personnes, et à Cathy ULMANN, que les postes seraient créés sur la base de 35h.

Le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

Il est procédé à un vote à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de délibération n°12 : Emplois saisonniers – budget principal de la commune**

Pour l'année 2013, il est proposé de recruter des emplois saisonniers :

- Au sein des Services Techniques Municipaux et selon les besoins des services, dans la limite de 4 à 5 personnes sur la période du mois de juin au mois de septembre 2013
- Au sein du Service « EASA », dans la limite de deux personnes sur la période du mois de mai au mois d'août 2013 pour le bon fonctionnement de la piscine

Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

Il est procédé à un vote à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de délibération n°13 : Marché des Producteurs du 6 août 2013**

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire, comme chaque année, à signer la convention de partenariat pour l'organisation du Marché des Producteurs de Pays, organisé le 6 août 2013 à TARTAS, avec la Chambre d'Agriculture des Landes et l'Office de tourisme du Pays TARUSATE.

Ce marché est une animation importante pour le Pays TARUSATE et plus particulièrement notre commune, qui prête notamment son concours avec les services municipaux.

Il est procédé à un vote à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de délibération n°14 : Vote des subventions pour l'année 2013**

Philippe DUBOS, adjoint aux sports et aux associations, sur proposition de la commission des Associations et Sports en date du 2 avril 2013, propose de donner un avis favorable sur les montants des subventions comme indiqué sur le tableau remis à l'ensemble des conseillers. Il est précisé qu'une convention sera passée avec les associations d'un montant supérieur à 23 000 € en application de la loi.

(Le document remis en séance sera joint à l'état annexe du document budgétaire déposé en Préfecture)

Au terme de cette présentation, Philippe DUBOS se félicite du travail de Sophie GAUZERE, agent en charge du suivi associations et des dossiers de subventions.

Sans remarques particulières, il est procédé au vote à l'unanimité.

### **Projet de délibération n° 15 : Subvention participations aux classes de découverte pour 2013**

Sur proposition de la commission « Education Jeunesse », Dominique DEGOS adjointe au maire, propose d'accorder :

- pour le séjour « développement durable » à RION une aide de 20 € par enfant
- pour le séjour « glisse et océan » à MIMIZAN une aide de 40 € par enfant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de délibération n° 16 : Acquisition de parcelles dans le cadre de l'aménagement de la Plaine des sports**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Plaine des sports, et notamment de la construction du Tennis couvert, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de l'acquisition de parcelles :

- auprès de Mme FRANCHINEAU / MATHIO, pour un montant aux environs de 32 000 € hors frais notariés ou annexes.
- auprès de M. DEYRES Vincent, pour un montant dans la limite de 8 000 €, hors frais notariés ou annexes.

Il est précisé que ces parcelles ont fait l'objet d'une estimation des domaines.

Après débat, Dominique BATS indiquant qu'il serait souhaitable d'attendre et Philippe DUPOUY s'inquiétant du prix proposé, M. le Maire rappelle l'opportunité de faire enfin avancer ce dossier, puis il est procédé à un vote à l'unanimité.

Vincent DUCASSE intervient au terme de ce vote, et propose que l'assemblée réfléchisse à constituer des réserves foncières, notamment pour les terres agricoles.

### **Projet de délibération n°17 : Projet d'aménagement de la Plaine des Sports**

Dans le cadre du projet de construction du tennis couvert estimé à environ 350 000 € TTC, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions ou participations auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, de la fédération française de Tennis ou de tous autres organismes.
- de procéder à toutes procédures de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à ce projet

Ce projet a été soumis en commissions des sports et des travaux et a reçu un avis favorable du bureau des adjoints.

Adopté à l'unanimité.

### **Projet de délibération n° 18 : Travaux et mise en sécurité de la Rue des Charpentiers**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des Charpentiers dont les crédits sont prévus au budget 2013 de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- procéder à toutes procédures de commande publique
- lancer toutes études ou démarches dans le cadre du projet
- demander toutes participations ou subventions auprès du Département
- signer toutes conventions ou documents se rapportant à ce projet.

Ce projet a été soumis à plusieurs reprises en commission des travaux, et a reçu un avis favorable du bureau des adjoints.

Adopté à l'unanimité.

### **Projet de délibération n°19 : Travaux sur la commune**

Au titre des différents travaux réalisés sur la commune principalement pour le programme voirie, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer tous documents ou conventions avec la CCPT, le Conseil Général, le SYDEC ou ERDF, et/ou à solliciter toutes aides ou participations.

Au budget de la commune en 2013 et sur les prochains exercices sont notamment prévus :

- le projet rue des Charpentiers,
- les aménagements rue des violettes et carrefour rue des glycines
- les travaux route de RION ou route de DAX
- les travaux sur les quartiers ou en campagne.
- les travaux du programme marché de voirie annuel

Il est précisé que ces travaux ont été soumis en commission des travaux et ont reçu un avis favorable du bureau des adjoints.

ADOPTÉ à l'unanimité

### **Projet de délibération n°20 : Commission suivi de site – désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

Par courrier du 20 mars 2013, les services de la sous-préfecture des LANDES nous demandent de désigner pour la « commission de suivi de SITE », un membre titulaire et un membre suppléant.

Il est proposé de désigner :

- comme membre titulaire.....**Philippe DUPOUY**
- comme membre suppléant..... **Stéphane BRUEY**

Adopté à l'unanimité.

Les questions étant épuisées, M. le Maire donne information sur les décisions prises depuis le dernier conseil.

La séance est levée à 21 h 30.